

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,  
des Solidarités et de la Protection des Populations  
Service Solidarités (V. Ducoulombier/P. Granier)

**ARRÊTÉ**  
portant avis d'appel à candidatures aux fins d'agrément  
de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-5, L.472-1, L.472-1-1 et D.472-5-1 ;

Vu le code civil, notamment son article 450 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 23 mars 2022 portant nomination de Mme Sophie PAGÈS, en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Sophie PAGÈS, directrice de Cabinet de la préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le schéma régional de la protection juridique des majeurs et des délégués aux prestations familiales Nouvelle-Aquitaine 2020-2024 en date du 6 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable du procureur de la République près le tribunal judiciaire du chef-lieu de département en date du 24 juillet 2023 ;

Considérant la nécessité d'agréer de nouveaux mandataires exerçant à titre individuel conformément à l'objectif défini dans le schéma régional susvisé ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :**

L'avis d'appel à candidatures aux fins d'agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel pour le département des Deux-Sèvres est défini en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :**

Le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures aux fins d'agrément des mandataires exerçant à titre individuel pour le département des Deux-Sèvres est fixé comme suit :

<b>Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à candidatures</b>	<b>Nombre de mandataires judiciaires à la protection des majeurs susceptibles d'être agréés</b>	<b>Catégorie de mesures de protection</b>
Début : 1er septembre 2023 Fin : 31 octobre 2023	3 à 4	Sauvegardes de justice, curatelles et tutelles

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Il pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la préfète des Deux-Sèvres et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :**

Une copie du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Niort.

**ARTICLE 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Niort, le **28** **JUIL. 2023**

Pour la Préfète et par délégation,  
la directrice de cabinet

  
Sophie PAGÈS